

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

S E V T

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 14 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mars le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 5 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 13 Présents : 9 Absents excusés : 4 Absents : 0 Votants : 10 dont 1 pouvoir
--------------------------------------	--

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

ABSENTS EXCUSES : M. AUBRUN Thomas ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. PILLOT Jean.
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. THOMAS Patrice.

SUBVENTIONS
**APPEL A PROJET 2024 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE « SOBRIETE
DES USAGES » : DEMANDE DE SUBVENTION 2024**

Monsieur le Président expose que le 11^e programme pluriannuel d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne retient trois enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution ;
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique ;

Auxquels s'ajoutent deux enjeux complémentaires :

- le patrimoine de l'eau et l'assainissement ;
- la biodiversité.

Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiennent les projets permettant de répondre à ces enjeux ainsi que les outils ou leviers permettant de mettre en œuvre ces interventions (mobilisation des acteurs locaux, solidarités urbain-rural et internationale).

Dans le cadre d'un appel à projets lancé au 1^{er} janvier 2024, l'agence de l'eau a débloqué une enveloppe de 50M€ pour accompagner les collectivités en finançant les études, travaux et achats de matériels visant à l'économie de l'eau et à réduire les prélèvements sur la ressource.

Le périmètre du SEVT se situant dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Le taux de financement maximum est de 80%.

Le délai maximal de réponse est fixé au 30 juin 2024.

Considérant qu'une part du budget d'investissement du SEVT est consacrée au travaux et achats de matériels visant la réduction des pertes en eau et in-fine la réduction de la pression sur la ressource (compteurs de télérelève, pré-localisateurs de fuites, débitmètres de sectorisation...),

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser le Président du SEVT à effectuer une demande de subvention et à signer les actes associés.

Un programme spécifique de dépenses sera établi pour cette demande d'aide et pourra être présenté au comité syndical après constitution du dossier de demande de subvention.

- Vu l'exposé du Président ;
- Considérant l'opportunité de cet appel à projet pour le SEVT dont une part du budget d'investissements est consacrée aux travaux et achat de matériels visant à réduire les pertes en eau et réduire la pression sur la ressource.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter cette aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

